



Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription à une Université d'été organisée par les laboratoires ERPI, CERFIGE et Béta dans le cadre de leur participation au Réseau de Recherche en Innovation RRI les 28 au 29 août 2017 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

	Avant le 30/06/2017	Après le 30/06/2017
Inscription pleine : non membre réseaux RRI et Innov-ENT	220 €	220 €
Inscription membre de RRI (à jour de cotisation au 30/04/17)	0 €	0 €
Inscription membres de l'IDEFI INNOVENT	0 €	0 €
Inscription doctorants et étudiants non membre RRI	100 €	100 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux des laboratoires ERPI, CERFIGE et Béta et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 31 mars 2017


Pierre MUTZENHARDT